

Zaventem, 23 février 2017

## **Communiqué syndical**

### **Avenir de SPC ...**

A l'occasion du Comité de négociation du 15 février 2017, le SLFP Police a exigé une communication claire et univoque - et émanant du plus haut niveau - en réponse à la grande incertitude des membres du personnel SPC quant à leur avenir.

Le Président du Comité de négociation, au nom du ministre de l'Intérieur, prenant ses responsabilités, exprime ce qui suit :

*« Lors des comités de négociation et de concertation du 15 février dernier, des questions légitimes quant à l'avenir de la SPC ont été posées.*

*Des rumeurs et des interprétations de celles-ci circulent depuis un moment, ce qui engendre une grande inquiétude au sein du personnel de la SPC.*

*Il nous semble dès lors nécessaire de clarifier la situation.*

*Dans le cadre de l'optimisation, la SPC, en tant qu'entité responsable pour la police spécialisée des chemins de fer, faisait et fait l'objet d'une analyse pour affiner et améliorer davantage son fonctionnement. C'est pourquoi un exercice est actuellement mené pour établir une cartographie globale de son fonctionnement. Des données d'output ont dès lors été sollicitées afin d'objectiver la situation. Ensuite, nous examinerons comment les tâches de cette police spécialisée peuvent être intégrées dans un modèle de fonctionnement plus performant.*

*Dans ce cadre et à l'heure actuelle, aucune piste n'est privilégiée par rapport à une autre et, a fortiori, aucune décision n'est prise.*

*Ceci dit, une chose est certaine : la SPC ne sera pas dissoute. La police spécialisée des chemins de fer était, est et demeurera une tâche clé de la police fédérale.*

*Il va de soi que les membres du personnel ainsi que les syndicats seront informés des nouvelles évolutions. »*

**Le SLFP Police suit ce dossier avec grande attention et vous informera de tout nouvel élément communiqué officiellement !**

Vincent **Gilles**  
Président National  
+32475304864

Vincent **Houssin**  
Vice-président national  
+3248518495

